




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-738**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197960-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La politique conduite en matière de relations internationales par la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur ses quinze villes partenaires et se déploie sur deux axes moteurs :

- l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,
- l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux, dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire, de se projeter à l'international.

Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une vision partagée, afin de mettre en œuvre une action concertée contribuant à une coopération économique, touristique, culturelle, environnementale au service des populations.

Pour mener à bien les différents projets et faire vivre les relations partenariales, des déplacements sont nécessaires.

Ces déplacements ne pourront se réaliser que dans le respect des mesures sanitaires alors en vigueur.

Aussi, je vous propose d'attribuer des mandats spéciaux aux élus qui représenteront la Ville d'Aix-en-Provence lors des prochains déplacements :

- à Pécs – Hongrie :

La municipalité d'Aix-en-Provence est invitée par sa ville partenaire, du 30 août au 2 septembre 2021 à participer aux célébrations organisées pour la « fête annuelle de la Ville de Pécs ».

Des séances de travail spécifiques seront conduites afin de définir les nouveaux objectifs du partenariat entre les deux cités, qui fête ses 10 années d'existence en 2021.

- **à Tübingen – Allemagne :**

La municipalité d'Aix-en-Provence est invitée par sa ville jumelle, du 15 au 18 septembre 2021 à l'inauguration de son traditionnel « Marché ombro-provençal », auquel participe également, chaque année, Pérouse la ville jumelle italienne commune aux deux cités.

Des séances de travail spécifiques seront conduites sur les priorités et le futur du partenariat engagé depuis plus de 60 ans.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** un mandat spécial à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjoint au Maire en charge des Relations internationales et Villes jumelles ou à Madame Stéphanie Fernandez, Adjoint au Maire en charge des Affaires européennes pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence du 30 août au 2 septembre 2021 à l'occasion de la fête annuelle de la Ville de Pécs en Hongrie.
- **ATTRIBUER** un mandat spécial à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjoint au Maire en charge des Relations internationales et Villes jumelles ou à Madame Stéphanie Fernandez, Adjoint au Maire en charge des Affaires européennes pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence du 15 au 18 septembre 2021 à l'occasion du marché ombro-provençal de Tübingen en Allemagne.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

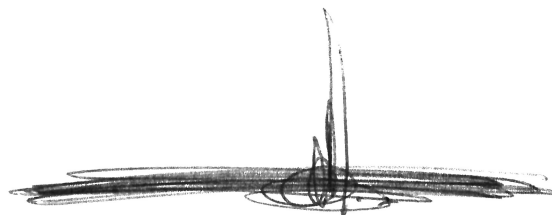
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»